



## **Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/52/341  
10 septembre 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquante-deuxième session  
Point 20 b) de l'ordre du jour provisoire\*  
RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE  
HUMANITAIRE D'URGENCE ET DES SECOURS EN  
CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,  
Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE  
SPÉCIALE : ASSISTANCE ÉCONOMIQUE  
SPÉCIALE À CERTAINS PAYS OU RÉGIONS

### Aide à la reconstruction et au développement du Liban

#### Note du Secrétaire général

1. Dans sa résolution 51/30 C du 5 décembre 1996 sur l'aide à la reconstruction et au développement du Liban, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui faire rapport à sa cinquante-deuxième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, sur la mise en oeuvre de ladite résolution.
2. À sa session de fond de 1997, le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur la question (E/1997/96). Ce rapport est transmis à l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session.

-----

---

\* A/52/150 et Corr.1.